

n°109  
8 km

## Circuit du Château



### > Descriptif

Depuis la place de la Mairie, suivre le balisage jaune-rouge du Circuit Marie Calvès et prendre à gauche la petite ruelle « Machard ». Au lavoir (milieu 19<sup>e</sup> siècle) prendre les escaliers à droite par un petit passage étroit spécifique à Vignory et suivre le sentier conduisant au château construit au début du XI<sup>e</sup> siècle et remanié jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**1.** Entre les deux hêtres, prendre le sentier qui descend. (Un aller-retour sur le chemin de droite vous conduira à des remparts à contreforts récemment restaurés). Continuer la descente à travers la pente qui vous conduit au jardin Médiéval (légumes, fleurs et plantes médicinales cultivés au Moyen Age). Remonter alors la route du Val-Noise sur 700m, menant à la vaste forêt de l'Etoile.

**2.** Tourner à gauche (quitter le balisage jaune pour suivre le désormais le circuit jaune-bleu) et monter sur le plateau. En haut, un beau panorama sur dresse sur la Côte des Bars entaillée par la vallée de la Marne. Suivre alors le chemin au milieu des champs pour redescendre par le bois en direction du village.

**3.** Face au parking, tourner à droite et suivre le balisage jaune-bleu à travers la ville. Celui-ci est commun au circuit d'interprétation intra-muros de Vignory (balisé à l'aide d'un blason rouge-blanc). Admirez les curiosités du village et faites une halte à la magnifique église Saint-Etienne.

**4.** Sur le chemin derrière la ville comparez la vue actuelle de Vignory et celle de 1669

grâce à un pupitre panoramique. Rejoindre la départementale n°40 et la suivre sous les marronniers, sur environ 300 m.

**5.** Prendre à droite à la première maison (anciennement chapelle Saint-Joachim) en suivant à nouveau le balisage jaune-rouge du circuit Marie Calvès. Remonter le chemin de la Mouvelotte et progresser dans le bois.

**6.** En haut de la montée, continuer vers l'un des derniers fours à chaux, caractérisé par un petit couloir (l'alimentation) menant à une dépression circulaire (le foyer). A la sortie du bois, avant de tourner à gauche, admirer la vue sur le plateau et Cerisières.

**7.** Au croisement avec la route communale n°3, prendre le chemin de remembrement à droite pour rejoindre la Départementale n°40, traverser celle-ci avec prudence et pénétrer dans le chemin sous bois jusqu'à la chapelle du Val, édifice datant du XVII<sup>e</sup> siècle.



**8.** Suivre alors à gauche le circuit jaune-bleu en direction de Vignory. Descendre le chemin du Vieux Val (route historique menant à Bar-sur-Aube). Au débouché du chemin, la prudence est de mise sur cette portion de bitume jusqu'à Saint-Joachim.

**9.** Tourner à droite à l'intersection (balisage jaune-jaune) et traverser le ruisseau « Le Vangion » qui a donné son nom aux habitants de Vignory : les Vangionnais. Tourner à gauche et longer les jardins. Au bout de ce chemin encore une fois à gauche pour rejoindre la place du village et le point d'arrivée.

### > En chemin

#### LA CITE MEDIEVALE DE VIGNORY

Un petit circuit d'interprétation permet de découvrir les richesses inter-muros de Vignory. Il est indiqué au moyen de blasons Rouge-Blanc. Vous y observerez nombreuses curiosités : lavoir, ruelles, détails architecturaux... L'église Saint Etienne, joyau de l'art roman (mentionnée dès 1034) ainsi que le château : ensemble remarquable, il subsiste le donjon rectangulaire (milieu XII<sup>e</sup>), la Tour au Puits (milieu XV<sup>e</sup> siècle), la Tour Canonnière (fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle), des fossés et de nombreux remparts.

<b>11 km</b>	
<b>3h00 à pied - 1h30 à VTT - 2h00 à cheval</b>	
<b>Balisage et</b>	bleu-jaune  jaune-rouge 
<b>Départ</b>	Vignory (place de la Mairie)
<b>Difficulté à VTT</b>	circuit difficile (niveau rouge)











			
			
 IGN n° 3117 Ouest - Doulaincourt (1/25000 <sup>m</sup> )			



Illustration : Hervé LE GRAËT